

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Arnaud HOURDIN, M. Patrick CHARLES.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

M. Bernard DEBAIN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 17

**OBJET : Avenant n°2 au marché 812 468 groupement NICOLLIN/SEPUR relatif au marché d'exploitation du réseau de déchèterie intercommunales sur le territoire de la communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.
Gestion du haut de quai de la déchèterie de Bois d'Arcy.**

Le Bureau, légalement réuni le 29 juin 2017 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-10 ;

Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des marchés publics modifié et notamment son article 20 relatif aux avenants ;

Vu le marché n°812 468 relatif à la gestion du haut de quai des déchèteries intercommunales de Versailles Grand Parc et prestation de gardiennage des points de collecte des DEEE et des gravats ;

Vu la délibération n°2016-06-25, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 27 juin 2016, portant actualisation et consolidation des délégations de compétences du Conseil au Bureau et au Président, notamment au Bureau communautaire en matière de marchés publics ;

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres de Versailles Grand Parc du 30 juin 2016 ;

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a conclu, le 23 août 2016, avec le groupement NICOLLIN/SEPUR, un marché d'exploitation du réseau des déchèteries dont le lot n°1 porte sur la gestion du haut de quai des déchèteries intercommunales.

Le groupement NICOLLIN/SEPUR et la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc se sont accordés pour faire intervenir, en tant que de besoin, sur la déchèterie de Bois d'Arcy, un agent intercommunal en remplacement d'un gardien de la société titulaire (congé estival principalement). Ces nouvelles dispositions induisent une moins-value pour l'intercommunalité.

Il est envisagé, d'ici la fin du marché, 8 semaines de remplacement (du mardi au vendredi) par un agent de Versailles Grand Parc soit une moins-value de 3 283,20 € HT.

De plus, les dispositions de l'avenant n°1 notifié le 20 février 2017 pour un montant de 233 757,36 € relatif à l'externalisation des prestations de gardiennage à la déchèterie du Chesnay n'ayant plus lieu d'être, il convient de le suspendre.

Le Bureau communautaire est donc amené à se prononcer.

DÉCIDE :

- 1) *d'approuver les termes de l'avenant n°2 au marché 812 468 groupement NICOLLIN/SEPUR « Gestion du haut de quai des déchèteries intercommunales de Versailles Grand Parc et prestations de gardiennage des points de collecte des DEEE et Gravats » ;*
- 2) *d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 011, fonction 812, sur la nature 611 « contrats prestations de services » ;*
- 3) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 4) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

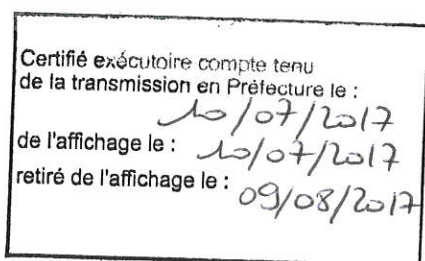
M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 17

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles en deux exemplaires originaux,
Le 29 juin 2017.



Pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur général des services